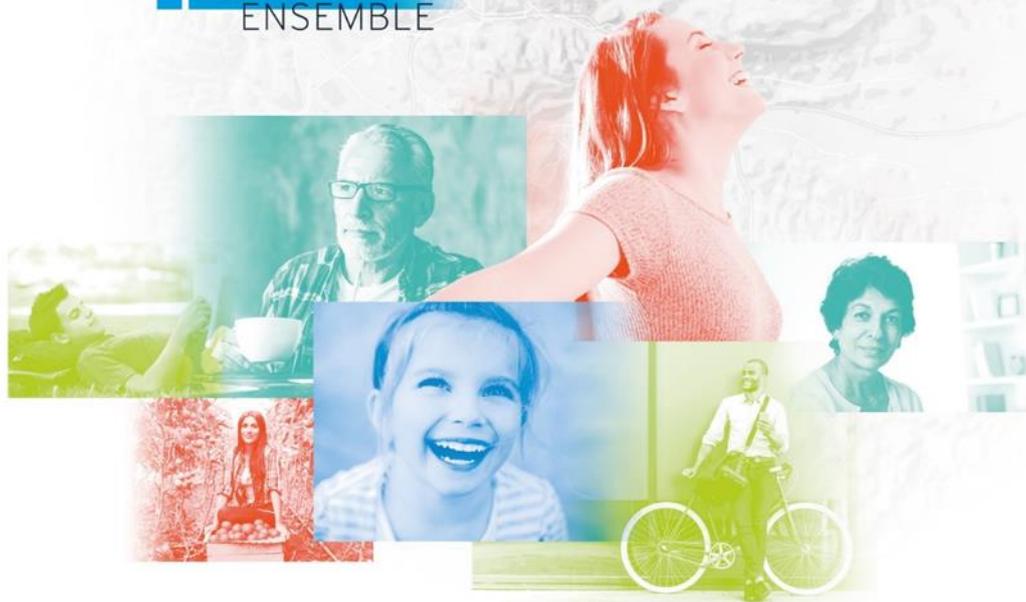


CONSTRUISONS
ENSEMBLE



LE PAYS D'AIX
DE DEMAIN

GREASQUE

4.1 F- ANNEXE REGLEMENT ECRIT : FICHES PATRIMOINE BATI

PLUi du Pays d'Aix approuvé le 05 décembre 2024

Patrimoine Bâti Ponctuel

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELLATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	COMPLEMENT DE DENOMINATION	SIECLE
P858	GREASQUE	Avenue de la Libération	AD0295		PONCTUEL	Four		
P859	GREASQUE	Avenue de la Libération ; Pont des Bastides	AD0165	Lavoir pont des Bastides	PONCTUEL	Lavoir		
P860	GREASQUE	Avenue du 8 mai 1945		Aire de battage du stade	PONCTUEL	Aire à battre		
P861	GREASQUE	Rue Denis Moustier	AE0278	Maison ingénieur Collège	PONCTUEL	Maison		
P862	GREASQUE	Impasse des iris	AR0024	Maison ingénieur Perottino	PONCTUEL	Maison	jardin ; alignement d'arbre	20e siècle
P863	GREASQUE	Impasse des iris	AR0061	Maison ingénieur école PEMA 1	PONCTUEL	Maison	jardin ; alignement d'arbre ; escalier	20e siècle
P864	GREASQUE	Rue du docteur Gobin	AH0156		PONCTUEL	Puits		
P865	GREASQUE	Chemin de la Grande Pinède	AH0032	Puits Monsieur Coste	PONCTUEL	Puits		
P866	GREASQUE	Chemin du cimetière	OK0048 ; OK0047		PONCTUEL	Ouvrage lié à l'alimentation en eau		
P867	GREASQUE	Chemin du cimetière	OK0044		PONCTUEL	Mine	descenderie	
P868	GREASQUE	Chemin de la grande carraire / les Gournauds	AL0033	Aire de battage des Gournauds	PONCTUEL	Aire à battre		
P869	GREASQUE	Route de Saint-Savournin ; les Gournauds	AL0061	Puits et lavoir communal	PONCTUEL	Puits		
P870	GREASQUE	D46A	OL0003		PONCTUEL	Pont		
P871	GREASQUE	Les Gilets	AK0101	Puits des Gilets	PONCTUEL	Puits		
P872	GREASQUE	RD64A ; Lieudit Le Thubet	OL0045	Vestiges miniers du Thubet	PONCTUEL	Mine		
B873	GREASQUE	Place Félix Lescure	AE0084	Le château du XVIIe siècle et l'église attenante	BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE	Château		17e siècle
P874	GREASQUE	Avenue Jean Moulin	AE0284		PONCTUEL	Gare		19e siècle
P875	GREASQUE	Les Revaux	OI0006	Four à chaux des Revaux	PONCTUEL	Four		

Patrimoine Bâti Ponctuel

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELLATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	COMPLEMENT DE DENOMINATION	SIECLE
P1260	GREASQUE	Route de la chapelle	AR0014	Maison des ingénieurs de la mine	PONCTUEL	Maison noble	Jardin ; alignement d'arbre ; dépendance	20e siècle

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : B873	GREASQUE	Appellation : Le château du XVIIe siècle et l'église attenante
Élément patrimonial : Château Typologie : BASTIDE ET DOMAINE REMARQUABLE		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Place Félix Lescure		Cadastre Parcelles n°: AE0084
Siècle : 17e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description :		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P858	GREASQUE	Appellation :
Élément patrimonial : Four Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Avenue de la Libération		Cadastre Parcelles n°: AD0295
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description :		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P859	GREASQUE	Appellation : Lavoir pont des Bastides
Elément patrimonial : Lavoir Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Avenue de la Libération ; Pont des Bastides		Cadastre Parcelles n°: AD0165
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description :		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P860	GREASQUE	Appellation : Aire de battage du stade
Elément patrimonial : Aire à battre Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Avenue du 8 mai 1945		Cadastre Parcelles n°:
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description :		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P861	GREASQUE	Appellation : Maison ingénieur Colège
Élément patrimonial : Maison Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Rue Denis Moustier		Cadastre Parcelles n°: AE0278
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description :		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P862	GREASQUE	Appellation : Maison ingénieur Perottino
Élément patrimonial : Maison Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : jardin ; alignement d'arbre
Localisation : Impasse des iris		Cadastre Parcelles n°: AR0024
Siècle : 20e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : - Architectural :	
Description : Maison d'un étage. La façade principale est en pignon orientée à l'ouest. Elle est enduite et ordonnancée de cinq alignement de baie. La façade principale est symétrique axé sur un balcon ferronné. Les volets ont des persiennes. Les dimensions et la construction traduisent le statut social des occupants (Ingénieurs) de l'activité minière du Puits Hély d'Oissel. La maison est "jumelle" avec celle riveraine au sud.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P863	GREASQUE	Appellation : Maison ingénieur école PEMA 1
Elément patrimonial : Maison Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : jardin ; alignement d'arbre ; escalier
Localisation : Impasse des iris		Cadastre Parcelles n°: AR0061
Siècle : 20e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : - Architectural :	
Description : Maison d'un étage. La façade principale est en pignon orientée à l'ouest. Elle est enduite et ordonnancée de cinq alignement de baie. La façade principale est symétrique axé sur un escalier-perron et un balcon ferronné. Les volets ont des persiennes. Les dimensions et la construction traduisent le statut social des occupants (Ingénieurs) de l'activité minière du Puits Hély d'Oissel. La maison est "jumelle" avec celle riveraine au nord		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P864	GREASQUE	Appellation :
Elément patrimonial : Puits Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Rue du docteur Gobin		Cadastre Parcelles n°: AH0156
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description :		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P865	GREASQUE	Appellation : Puits Monsieur Coste
Élément patrimonial : Puits Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Chemin de la Grande Pinède		Cadastre Parcelles n°: AH0032
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description :		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P866	GREASQUE	Appellation :
Élément patrimonial : Ouvrage lié à l'alimentation en eau Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Chemin du cimetière		Cadastre Parcelles n°: 0K0048 ; 0K0047
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description :		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P867	GREASQUE	Appellation :
Elément patrimonial : Mine Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : descenderie
Localisation : Chemin du cimetière		Cadastre Parcelles n°: 0K0044
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description :		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P868	GREASQUE	Appellation : Aire de battage des Gournauds
Elément patrimonial : Aire à battre Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Chemin de la grande carraire / les Gournauds		Cadastre Parcelles n°: AL0033
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description :		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P869	GREASQUE	Appellation : Puits et lavoir communal
Elément patrimonial : Puits Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Route de Saint-Savournin ; les Gournauds		Cadastre Parcelles n°: AL0061
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description :		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P870	GREASQUE	Appellation :
Elément patrimonial : Pont Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : D46A		Cadastre Parcelles n°: 0L0003
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description :		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P871	GREASQUE	Appellation : Puits des Gilets
Elément patrimonial : Puits Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Les Gilets		Cadastre Parcelles n°: AK0101
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description :		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



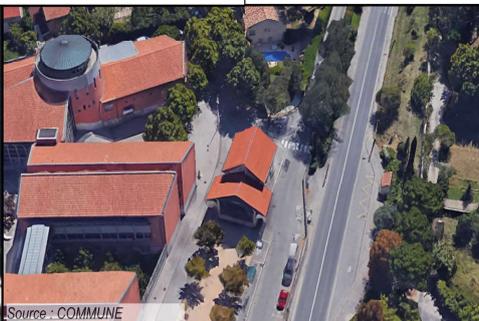
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P872	GREASQUE	Appellation : Vestiges miniers du Thubet
Elément patrimonial : Mine Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : RD64A ; Lieudit Le Thubet		Cadastre Parcelles n°: 0L0045
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description :		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



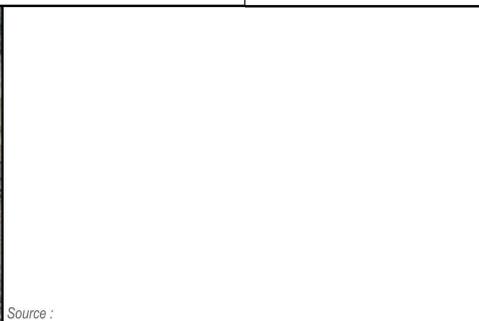
METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P874	GREASQUE	Appellation :
Elément patrimonial : Gare Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Avenue Jean Moulin		Cadastre Parcelles n°: AE0284
Siècle : 19e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description :		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : P875	GREASQUE	Appellation : Four à chaux des Revaux
Elément patrimonial : Four Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Les Revaux		Cadastre Parcelles n°: 0I0006
Siècle :	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : - Culturel : - Architectural :	
Description :		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2
		Prescriptions spécifiques :



Identifiant PLUi : P1260	GREASQUE	Appellation : Maison des ingénieurs de la mine
Elément patrimonial : Maison noble Typologie : PONCTUEL		Dénomination complémentaires et précisions : Jardin ; alignement d'arbre ; dépendance
Localisation : Route de la chapelle		Cadastre Parcelles n°: AR0014
Siècle : 20e siècle	Critère de préservation : Paysager : OUI - Historique : OUI - Culturel : - Architectural :	
Description : Maison constituée de deux corps de bâtiment. Celui constitué d'un étage, est orienté à l'ouest, l'autre en rez-de-chaussée est orienté est-ouest. Les façades sont enduites avec modénature. Les ouvertures ont des volets à persienne en bois. Les toitures sont couvertes de tuiles mécaniques. Les dimensions et la construction traduisent le statut social des occupants (Ingénieurs). Construction issue de l'activité minière et à l'entrée en fonction du Puits Hély d'Oissel.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme PLUi 4.1 Règlement Partie A Titre II Article 2.2 Prescriptions spécifiques :



Patrimoine Bâti Surfacique

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	PRECISION SUR DENOMINATION	SIECLE
E87	GREASQUE	Rue de la Sariette ; rue du Thym ; etc	AT0029 ; AT0093 ; AT0052 ; AT0121 etc		ENSEMBLE BATI	Cité ouvrière	maison ; jardin ; cour	19e siècle
E88	GREASQUE	Rue des Messanges ; rue des Lilas ; etc	AS0093 ; AS0204 ; AS0143 ; AS0230 etc		ENSEMBLE BATI	Cité ouvrière	maison ; jardin ; cour	19e siècle

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : E87	GREASQUE	Appellation :
Elément patrimonial : Cité ouvrière Typologie : ENSEMBLE BATI		Dénomination complémentaires et précisions : maison ; jardin ; cour
Localisation : Rue de la Sariette ; rue du Thym ; etc		Cadastre Parcelles n°: AT 0029 ; AT 0093 ; AT 0052 ; AT 0121 etc
Siècle : 19e siècle	Critère de préservation : Paysager : NON - Historique : OUI - Culturel : - Architectural :	
Description : La Cité Ouvrière est constituée de cinq types d'habitat : maisons collectives avec jardin pour les familles à un ou deux enfants, maisons individuelles avec enfants, maisons collectives avec jardin pour couple ou célibataire, maison individuelle pour familles aux nombreux enfants et famille d'encadrants. C'est l'ouverture du Puits Hély d'Oissel qui nécessita la création de cet habitat à l'architecture, alignements et volumes homogènes.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Règlement du PLUi Titre II article 2.11 et Titre IV
		Prescriptions spécifiques :



METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : E88	GREASQUE	Appellation :
Elément patrimonial : Cité ouvrière Typologie : ENSEMBLE BATI		Dénomination complémentaires et précisions : maison ; jardin ; cour
Localisation : Rue des Messanges ; rue des Lilas ; etc		Cadastre Parcelles n°: AS0093 ; AS0204 ; AS0143 ; AS0230 etc
Siècle : 19e siècle	Critère de préservation : Paysager : NON - Historique : OUI - Culturel : - Architectural :	
Description : La Cité Ouvrière est constituée de trois types d'habitat : maisons individuelles avec enfants, maison individuelle pour familles aux nombreux enfants et famille d'encadrants. C'est l'ouverture du Puits Hély d'Oissel qui nécessita la création de cet habitat à l'architecture, alignements et volumes homogènes.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Règlement du PLUi Titre II article 2.11 et Titre IV
		Prescriptions spécifiques :



Patrimoine Bâti Linéaire

IDENTIFIANT	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	APPELLATION	PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE	DENOMINATION	COMPLEMENT SUR DENOMINATION	SIECLE
L6	GREASQUE	Chemin Rouvière	AO0163 ; AO0111 ; AO0053 etc	Source du Bon Dieu	LINEAIRE	Galerie		19e siècle
L7	GREASQUE	Le Vallat ; forêt de Gréasque		Antique voie Aurélienne	LINEAIRE	Voie	borne milliaire	Antiquité

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : L6	GREASQUE	Appellation : Source du Bon Dieu
Elément patrimonial : Galerie Typologie : LINEAIRE		Dénomination complémentaires et précisions :
Localisation : Chemin Rouvière		Cadastre Parcelles n°: AO0163 ; AO0111 ; AO0053 etc
Siècle : 19e siècle	Critère de préservation : Paysager : NON - Historique : NON - Culturel : - Architectural :	
Description : Captage et galerie de la source du Bon Dieu.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Article du PLUi
		Prescriptions spécifiques :
<small>Source :</small>	<small>Source :</small>	 <small>Source : Orthophoto IGN 2018</small>

METROPOLE AMP - PLUi PAYS D'AIX - REGLEMENT - VOLET PATRIMONIAL

Identifiant PLUi : L7	GREASQUE	Appellation : Antique voie Aurélienne
Elément patrimonial : Voie Typologie : LINEAIRE		Dénomination complémentaires et précisions : borne milliaire
Localisation : Le Vallat ; forêt de Gréasque		Cadastre Parcelles n°:
Siècle : Antiquité	Critère de préservation : Paysager : NON - Historique : OUI - Culturel : - Architectural :	
Description : Antique tracé de la grande voie Aurelia, dénommée dans cette portion Via Julia Augusta, reliant l'Espagne à Rome. La route départementale n°17 se superpose à elle mais la voie romaine reste encore bien matérialisés. Des vestiges, notamment des bornes militaires jalonnent l'itinéraire.		Règlement applicable : Article L.151.19 du Code de l'Urbanisme Article du PLUi
		Prescriptions spécifiques :
<small>Source :</small>	<small>Source :</small>	 <small>Source : Orthophoto IGN 2018</small>